

ANNEXE 4

ELECTION AU CONSEIL DU COLLEGE DES ETUDES DOCTORALES

Scrutin du mardi 16 mars 2021 au jeudi 18 mars 2021 DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

(il est recommandé d'utiliser un stylo bleu afin de pouvoir vérifier l'authenticité de la signature)

(Pour les doctorants, joindre IMPERATIVEMENT à la déclaration individuelle de candidature, la photocopie de la carte d'étudiant 2020-2021, ou à défaut un certificat de scolarité 2020-2021 accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité.)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 1er mars 2021 à 12h.

Attention, cette date est impérative. Aucune modification de liste ne sera possible après cette date

Je, soussigné(e) :
Nom usuel:
Nom patronymique Prénom :
N° de téléphone :
Adresse(s) mail :
Laboratoire de rattachement :
Secteur disciplinaire :
Ecole doctorale de rattachement :
Déclare être candidat(e) à un siège de représentant pour le Conseil du collège des études doctorales
Sur la liste des candidats désignée ci-après :
Fait àLe

Signature du demandeur

Ce formulaire doit être adressé avec la liste de candidatures par voie électronique à l'adresse suivante : daji-elections@univ-grenoble-alpes.fr

Les documents originaux devront parvenir par courrier simple à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles :

Université Grenoble Alpes

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Bâtiment Présidence (bureau 305)

CS 40 700

38 058 Grenoble Cedex 9